

Guerre de 1870 – Armes et uniformes

Cet article n'a pas vocation à aborder de manière exhaustive et documentée l'armement dont disposaient les marins au cours de ce conflit au cours duquel ils ont largement opéré à terre, ni de décrire complètement les uniformes dont ils étaient vêtus. Il va simplement évoquer dans un premier temps certaines prescriptions de l'état-major et mettre un terme, si cela est encore nécessaire, à certaines légendes en matière d'armes individuelles des marins, et dans un deuxième temps les problèmes de tenue auxquels ces derniers furent confrontés et les adaptations qu'ils durent consentir à terre, alors qu'ils étaient confrontés à des conditions climatiques particulièrement rigoureuses en décembre 1870 et en janvier 1871.

Les informations détaillées ci-dessous sont issues des recherches conduites pour la rédaction de notre prochain ouvrage sur « La marine et les marins dans la guerre de 1870 ». Comme ce dernier, cet article n'évoque que les marins, et non l'infanterie et l'artillerie de marine, qui relevaient cependant à l'époque du ministère de la Marine.

1. L'adaptation au nouveau régime politique.

La lecture de nos deux ouvrages sur l'uniforme des marins ne fait apparaître au cours de la guerre de 1870-71 qu'un seul texte réglementaire – la circulaire du 10 octobre 1870 – qui a sans doute paru bien futile aux marins engagés sur le territoire national, confrontés à la pluie, à la boue et au froid de cet automne particulièrement rigoureux : la délégation hors de Paris du Gouvernement de la Défense nationale y prescrivait l'enlèvement des emblèmes impériaux sur les différents effets d'uniforme, sur les bâtiments, les drapeaux, ... On se demande comment les officiers et les officiers mariniers des différentes armées dites de province, soumises à la pression des armées allemandes les faisant très souvent reculer, purent trouver des tailleurs à Tours, Bourges, Lille, Besançon pour leur confectionner de nouvelles coiffes bleues de casquette, qui sous le Second Empire portaient une ancre couronnée brodée, pour changer leurs boutons de manière à y faire disparaître la couronne honnie... Au moins, pour le sabre, l'application de ce texte fut aisée : un petit coup de lime sur la couronne de la coquille du sabre et de la chape de son fourreau, et le tour était joué !

Plus sérieusement, les marins opérant sous les ordres du Gouvernement de la Défense nationale, à terre et en mer, alors que la Marine impériale apparaissait si brillante avant le conflit, eurent à souffrir de bien des pénuries en matière d'armement portatif moderne et – ce fut plus problématique – en matière de tenues.

2. L'armement portatif des marins.

En 1870, les marins auraient dû tous disposer du célèbre fusil Chassepot adopté par l'armée le 30 août 1866 et peu après par la Marine¹. Mais les recherches montrent que, les manufactures impériales ayant reçu pour ordre d'équiper d'abord l'armée, les marins durent parfois se contenter dès le début de la



Sabre d'officier de marine du modèle 1853, modifié en 1870 par l'enlèvement de la couronne impériale sur la chape (on devine son emplacement et on perçoit les coups de lime) et l'atténuation de cette dernière sur la coquille.

¹ Nous ne sommes pas parvenus à trouver la référence officielle de cette décision.

guerre d'armes d'épaule plus anciennes. L'armée se retrouverait dans une situation analogue un peu plus tard.



Marquages particuliers d'un fusil modèle 1866 attribué à la marine impériale.

En effet, même si la société Cahen Lyon et compagnie fut détentrice du brevet du nouveau fusil et fit appel à de nombreux sous-traitants privés dans toute l'Europe pour produire l'arme au profit de la marine impériale – *Potts and Hunts* à Londres lui en livra 2720 –, celle-ci n'en avait pas assez au moment d'entrer en guerre. Elle dut ainsi faire appel à des armes transformées « à tabatière » (transformation pour permettre le chargement par la culasse) et à des carabines « à piston », c'est-à-dire à percussion mais à chargement par la bouche.

Ainsi, si les premiers bataillons de marins constitués pour la défense de Paris étaient équipés de Chassepot², il n'en fut pas de même ni pour les bâtiments de la flottille parisienne qui disposaient de carabines « à tabatières »³ du modèle 1867, mais aussi de carabines à tige non transformées⁴ des modèles 1859 et 1853T (chargement par la bouche), ni pour la défense des ports de guerre⁵, ni pour les bataillons constitués ultérieurement pour les armées de province⁶ dont les marins disposèrent de « tabatières ».

Par exemple, le 5^e bataillon que constitua Toulon, destiné à l'armée de la Loire, dut attendre jusqu'au 17 novembre de recevoir des fusils se chargeant par la culasse, avant de partir pour Vierzon⁷. Bien que la Marine cherchât à armer les unités de première ligne d'armes se chargeant par la culasse, des armes non transformées, à chargement par la bouche (carabines à piston modèle 1853 sans tige) durent équiper des marins exposés, comme ceux de la batterie de la courtine n°67 (défense de Paris)⁸.

Il ne semble pas néanmoins que la Marine dût s'équiper d'armes étrangères commandées en grand nombre en Angleterre et aux Etats-Unis par le Gouvernement de la Défense nationale dès septembre, pour compenser les nombreuses prises des Allemands dans les arsenaux français ou à la suite des défaites des armées impériales, sans compter les armes immobilisées dans l'enceinte assiégée de Metz : les fusils et carabines Sharps, Remington, Spencer, Peabody, Springfield... qui arrivèrent en grand nombre à Brest et au Havre⁹ équipèrent plutôt des gardes mobiles et gardes mobilisés.

² « Les hommes des bataillons doivent être tous armés de fusils 1866. » selon la dépêche télégraphique du ministre de la Marine aux Préfets maritimes de Rochefort et de Toulon du 9 août 1870 (Archives Vincennes MV BB2 479).

³ Les ordres n°23 et 39 de la flottille, des 5 et 13 septembre 1870, évoquent le transfert de carabines à tabatière (Cahier d'ordres de la flottille de la Seine – Archives Vincennes MV BB4 936).

⁴ L'ordre n°48 de la flottille, du 17 septembre 1870, traite du remplacement des carabines non transformées de la canonnière *Farcy* par des carabines transformées (*Ibid.*).

⁵ Lettre du Préfet maritime de Brest au ministre de la Marine du 17 septembre 1870 (*La guerre de 1870-1871. La défense nationale en province. Documents annexes*, Librairie militaire R. Chapelot et Cie, 1911, p. 423).

⁶ Michèle Battesti, *La Marine de Napoléon III. Tome 2. La marine impériale dans la guerre franco-allemande*, Service Historique de la Marine, 1997, p. 1067.

⁷ Jean-Philippe Bloch, *La marine et la guerre de 1870. Communications et mémoires de l'Académie de marine*, Année académique 2017 – 2018, p. 59.

⁸ État des munitions de la batterie de marine du 10 octobre 1870 (SHD Vincennes GR Li 89).

⁹ Albert Le Roy, *Le Havre et la Seine-inférieure pendant la guerre de 1870-1871*, A. Lahure, 1887, p. 60.

S'agissant des armes de poing, les officiers de marine disposaient en 1870 du revolver Lefauchaux 1858, à cartouches métalliques à broche, fourni par la Marine. On sait que de nombreux officiers de l'Armée durent en revanche acquérir par eux-mêmes ce type d'armes auprès de fabricants français et étrangers (Liège), car ils n'étaient réglementairement équipés que de pistolets à percussion – le premier revolver officier réglementaire dans l'armée fut le modèle 1874.



Revolver Lefauchaux modèle 1858

Le Gouvernement de la Défense nationale commanda également de nombreux revolvers outre-Atlantique : comme pour les armes d'épaule, les Etats-Unis étaient trop contents de se débarrasser de leur surplus datant de la guerre de Sécession.

Dans la documentation et les archives consultées pour notre ouvrage, nous avons trouvé deux mentions relatives à des revolvers, l'une évoquant des revolvers importés à transporter du Havre à Bordeaux¹⁰, l'autre au sujet du malheureux commandant en second du fort de Montrouge, le capitaine de frégate Larret-Lamalaigne qui, le 28 janvier 1871, se tira deux balles de revolver – très vraisemblablement un 1858 – plutôt que de voir son fort livré à l'ennemi après la signature de l'armistice et la reddition de Paris ; il succomba trois jours plus tard¹¹.



La célèbre hache d'abordage modèle 1833 qui fut l'objet de bien des fantasmes.

En plus des armes à feu, les marins disposaient à terre d'un certain nombre d'armes blanches. S'il ne fait aucun doute qu'officiers et maîtres opérèrent avec le sabre du modèle 1853 au côté – les lames de l'époque étaient d'une autre résistance que celles des sabres de marine d'aujourd'hui –, il est en revanche très douteux que les matelots aient pu disposer des armes d'abordage du système 1833 : pique, sabre dit cuillère à pot, poignard et hache.

Pourtant, la légende, appuyée par de nombreuses illustrations naïves, a largement magnifié la bravoure des marins du siège de Paris armés de leurs célèbres haches. La presse a beaucoup insisté sur cet aspect du combat des marins, y voyant le suprême symbole de la résistance et du combat contre les Prussiens.

Ainsi, *La guerre illustrée et le siège de Paris 1870-71*, dans sa livraison du 15 octobre 1870, rapporta que *Dans la nuit du 6 au 7 octobre, les marins du fort de Montrouge exécutent un coup de main. Ils s'emparent par surprise d'un convoi de vivres, eau de vie, café et lard, en avant du village de Thiais. Se faufilent entre les vignes et dans les champs jusqu'à l'entrée du village, les matelots se sont précipités sur les Prussiens à coups de hache, de poignard et de baïonnette sans tirer un seul coup de fusil. 80 Prussiens sont tués ; les autres se réfugient dans Thiais*¹².

Un récit déjà jugé fantaisiste sur le moment par les acteurs de terrain :

- 20 octobre. *Le tir de notre artillerie, l'adresse des canonnières de la marine, les exploits de ces terribles haches dont on arme fort gratuitement les matelots, les va-et-vient des canonnières défraient tour à tour ces articles insipides*¹³.
- 11 novembre : *Chaque matin, on nous apporte un de ces petits journaux si répandus dans le public et qui ne font que reproduire les nouvelles données par les journaux du soir. Cette lecture nous procure une heure de franche hilarité. Il y a des récits fantastiques. L'autre jour, on*

¹⁰ Lettre du commissaire général chef du service de la marine au Havre au ministre de la Marine du 21 décembre 1870 (SHD Vincennes BB4 913).

¹¹ Vice-amiral baron de La Roncière-Le Noury, *La marine au siège de Paris*, Henri Plon imprimeur-éditeur, 1872, p. 389

¹² *La guerre illustrée et le siège de Paris 1870-71*, N°24, 15 octobre, p. 186.

¹³ Francis Garnier, *Le siège de Paris. Journal d'un officier de marine*, 4^e édition, Librairie Ch. Delagrave, p. 41. Il est alors chef d'état-major du 8^e secteur au fort de Montrouge.

racontait que les marins de Montrouge avaient enlevé un convoi prussien à l'abordage, à coups de hache et de poignard, et un superbe croquis de cette scène héroïque en attestait la vérité¹⁴.

En bref, sur la foi des journaux, l'imagination populaire se plaît à nous figurer courant à l'ennemi, la hache d'abordage à la main. Or nous n'avions pas d'autres armes que la baïonnette et le Chassepot. On nous avait bien donné au départ deux ou trois haches par compagnie, mais des haches pour la cuisine, des haches pour couper le bois, et, toutes les fois que nous chargeons, c'était en vrais Français : à la fourchette !¹⁵, concluait Lucien Louis-Lande, matelot engagé volontaire en 1870 et écrivain, mort en 1880.



Ce qu'a retenu l'imagerie populaire de l'affaire de Thiais : des marins attaquant l'ennemi à la hache... Remarquez le caractère fantaisiste des uniformes des marins : chemises rouges, officier en habit et pantalon rouge...



LES MARINS AU BOURGET.
(Défense de Paris 1870-71.)

A la hache ! Les marins n'ont même pas de fusils...

¹⁴ Vincent Berne et Michel Roucaud (éd.), *Des hommes en guerre – Chroniques de 70 – Témoignages inédits sur la guerre franco-prussienne et la Commune (1870-1871) conservés au Service historique de la Défense*, Editions Pierre de Taillac – Service historique de la Défense, 2023, p. 233.

¹⁵ Lucien Louis-Lande, *Les fusiliers marins au siège de Paris. Trois mois dans les tranchées*, Revue des Deux Mondes, tome 94, 1871, p. 285. Comprendre « à la baïonnette ».

3. Les uniformes des marins : une nécessaire adaptation aux opérations et à des conditions climatiques difficiles.

Alors qu'elle avait envisagé une expédition en Baltique, la marine impériale avait cependant de toute évidence mal prévu les besoins d'une longue campagne à la mer à des latitudes relativement élevées et dans des mers froides.

Ainsi, les escadres parties de Cherbourg peu après l'entrée en guerre ne disposaient pas de tous les effets nécessaires pour leurs marins ; les sacs n'avaient pas été complétés. Dès le 22 août, le commissaire de l'escadre du Nord devant Dantzig rappelait le besoin insatisfait alors que le temps se rafraîchissait¹⁶. Un peu plus tard, en mer du Nord, les escadres furent confrontées à des conditions d'environnement sévères qui n'avaient pas été anticipées et le besoin urgent de vêtements chauds se fit sentir¹⁷. En novembre encore, le départ avec nombre de matelots qui n'étaient dotés que d'un demi-sac fut vivement regretté¹⁸.

A terre, la situation fut encore plus terrible, car il fallut tenir jusqu'à la fin du mois de janvier dans des conditions très dures. A partir du 7 décembre, il neigea puis gela à Paris. Vers le 20 décembre, le froid était particulièrement vif. La Seine, la Loire, le Rhône, du fait d'une faible profondeur – la navigabilité de l'époque n'était pas celle d'aujourd'hui – étaient alors partiellement gelés.

Le manque de vêtements chauds se fit donc durement ressentir. Tous les marins envoyés à Paris ne disposaient pas manifestement du caban. Pour la flottille de la Seine, il fallut délivrer des capotes à capuchon pour factionnaire ; 50 seulement durent être réparties entre tous les bâtiments¹⁹ ; on dut également faire confectionner des cabans sur place²⁰.

Dans l'armée du Nord, les marins de la division Payen se partagèrent 1300 chemises de flanelle offertes fort opportunément par le vice-amiral prince de Joinville, dont le gouvernement de la Défense nationale avait par ailleurs refusé les services²¹.

En décembre, enfin, des peaux de chèvre et de mouton furent délivrées aux marins de manière tout à fait officielle, en particulier au sein de la flottille de la Seine²² ; il fallait bien s'adapter... Les marins des forts en furent également dotés : *Successivement nous reçûmes le sac de marche, l'as de carreau, comme disent les militaires dans leur langage figuré, puis la capote, la longue capote grise des mobiles et des soldats, destinée à nous confondre avec eux, – car le grand col bleu, beaucoup trop reconnaissable, risquait d'attirer sur nous l'attention particulière d'un ennemi qui ne nous aimait pas, – et en dernier lieu la peau de mouton, si utile contre le froid : on la mettait sous la capote. Je me suis laissé dire qu'il fallait autrefois six mois pour préparer les peaux de mouton en leur conservant la laine ; la nécessité aidant, on trouva le moyen de les préparer en huit jours, et la malheureuse bête était à peine mangée que sa peau, travaillée, blanchie, nettoyée, allait sur le dos de quelque brave soldat monter la garde aux bastions ou dans les tranchées. Nous fûmes les premiers à qui l'on donna ce vêtement d'un nouveau genre ; la distribution se fit à Bicêtre. Au retour, les marins s'amusaient à imiter le cri du mouton. Terribles moutons, et qui n'en avaient vraiment que la peau !* nous dit Lucien Louis-Lande²³.



Matelots vêtus de peaux de mouton par-dessus leur chemise en molleton.

¹⁶ Lettre du commissaire de l'escadre du Nord (devant Dantzig) au chef des services administratifs du 22 août 1870 (SHD Vincennes MV BB4 908).

¹⁷ Lettre du CDT du Solferino au vice-amiral commandant en chef l'escadre de la Manche, (SHD Vincennes BB4 MV 938).

¹⁸ Lettre du vice-amiral commandant en chef l'escadre de la Manche au ministre de la Marine du 5 novembre 1870 (SHD Vincennes MV BB4 938).

¹⁹ Ordre n°50 de la flottille du 18 septembre 1870 (cahier d'ordres de la flottille de la Seine, SHD Vincennes MV BB4 936).

²⁰ Ordre n°147 de la flottille du 27 novembre 1870 (*Ibid*).

²¹ P. Levot, *Participation du 2^e arrondissement maritime à la guerre de 1870 – 1871*, Imprimerie de J. B. Lefournier aîné, 1874, p. 21.

²² Ordre n°179 de la flottille du 16 décembre 1870 (*Ibid*).

²³ Lucien Louis-Lande, *Ibid*, p. 284.



Il est également intéressant de signaler une mesure vestimentaire prescrite par le vice-amiral commandant en chef la division des marins détachés à Paris le 29 novembre 1870, avant l'opération de diversion qui dut être conduite pendant l'opération principale qui serait appelée la bataille de Champigny (boucle de la Marne à l'Est-Sud-Est de Paris). *Les troupes qui doivent enlever Épinay porteront la couverture pliée en quatre et doublée de la tente-abri, en plastron sur la poitrine, des expériences ayant montré que les couvertures ainsi disposées amortissent une balle de fusil prussien tirée à 400 m²⁴.* Cette prescription et le manque d'effets chauds pour faire face aux températures hivernales peuvent expliquer certaines photos de l'époque montrant des marins avec une couverture aucunement réglementaire en bandoulière.

Lieutenant de vaisseau de l'armée de la Loire. Outre la couverture en bandoulière, on remarque la large ceinture dans laquelle est inséré le revolver 1858.

Signalons par ailleurs quelques adaptations non réglementaires appliquées aux uniformes des officiers généraux, cependant déjà observées aux colonies et dans l'Armée. Et c'est justement parce que cette dernière les avait acceptées que nombre d'officiers de marine promus pour la durée de la guerre généraux de brigade ou de division auxiliaires les appliquèrent. On vit ainsi certaines manches se garnir de six ou sept galons complétés respectivement par deux ou trois étoiles pour bien marquer le grade atteint par les intéressés.

Enfin, des officiers subalternes, ne disposant que de l'habit de petit ou de grand uniformes et de la redingote, effets peu adaptés aux opérations à terre – le premier modèle de veston réglementaire ne serait adopté qu'en 1873 –, n'hésitèrent pas à leur substituer des chemises en molleton de matelots portant aux manches leurs galons de grade. Là encore était mis en évidence la grande faculté d'adaptation des marins français !

Le capitaine de vaisseau Rolland, commandant de la 7^e division militaire et de la place de Besançon à partir du 30 novembre 1870, général de division à titre auxiliaire (<https://www.marins-traditions.fr/post/un-capitaine-de-vaisseau-devenu-en-1870-général-de-division-à-titre-auxiliaire>)



²⁴ Vice-amiral baron de La Roncière-Le Noury, *Ibid*, p. 192.



Lieutenant de vaisseau vêtu d'une chemise en molleton, armé de son sabre d'officier et du revolver 1858 dont on peut distinguer l'étui.



Une belle illustration de Maurice Toussaint qui montre les difficiles conditions de combat de décembre 1870 et l'adaptation des marins au froid.